

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 décembre 2023

Sfil fixe ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de ses portefeuilles de financement à horizon 2030

Sfil a placé les enjeux de développement durable au cœur de son plan stratégique. Dans ce cadre, Sfil s'est engagé auprès de ses parties prenantes à aligner progressivement ses portefeuilles sur des trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris. Cet engagement se matérialise aujourd'hui par les cibles suivantes.

Objectifs à horizon 2030^{1 2}

Secteur public local [77% des expositions³] : **réduire de 40%** l'intensité monétaire des financements, en passant de 153 gCO₂e/€ à **92 gCO₂e/€ sur les scopes 1, 2 et 3 (amont et aval)**, en référence à la SNBC⁴

Crédit-export

- **Combustibles fossiles** [0,4 % des expositions] : **aucun nouveau financement de projet dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz**
- **Production d'électricité** [0,2 % des expositions] : Financement uniquement de projets de **production d'énergie bas carbone** ou de **centrales à gaz améliorant l'intensité carbone du mix énergétique du pays de destination**
- **Transport maritime** [4 % des expositions] : atteindre **un écart nul ou négatif entre l'efficacité énergétique du portefeuille et celle définie selon la trajectoire des Principes de Poséidon** sur la base du scénario *Absolute Target 2018*⁵ de l'OMI⁶

Nos leviers pour accompagner la transition écologique et énergétique sur la période 2024-2030

- **EUR 17,5 milliards dédiés à la TEE** via les prêts verts aux collectivités locales et le refinancement de crédits-export à impact environnemental ou climatique positif
- **EUR 12 milliards de prêts sociaux** pour le financement des hôpitaux publics et des investissements à vocation sociale des collectivités locales françaises

Ces objectifs, qui couvrent 82% des expositions de Sfil, sont en ligne avec les cibles du plan stratégique

Philippe Mills, Directeur général de Sfil déclare « *Sfil est résolument engagé à accompagner le secteur public local et les grands exportateurs français dans les actions qu'ils mènent en faveur de la transition écologique mais également dans les enjeux sociaux qu'ils portent. Nous l'affirmons au travers des objectifs que nous publions ce jour, qui sont à la fois responsables et exigeants. Notre volonté est, en exploitant notre puissante capacité sur les marchés d'obligations durables, d'accompagner nos clients via nos financements et le partage de l'expertise que nous développons sur les sujets climatiques et environnementaux.* »

¹ Définis par rapport à 2021

² Méthodologies exposées en annexe

³ Calculé à partir de la valeur brute comptable de prêts et titres au 31 décembre 2021, date de référence de la mesure de l'empreinte carbone

⁴ Stratégie Nationale Bas Carbone de la France (version révisée de 2018-2019)

⁵ Scénario qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 50% entre 2008 et 2050

⁶ Organisation Maritime Internationale

Secteur public local

Les **prêts aux collectivités locales et hôpitaux publics français** représentent un encours de **EUR 48,5 milliards, soit 77% des expositions**. Ce portefeuille représente **86% des émissions financées** mesurées par Sfil.

L'intensité carbone des prêts au secteur public local français a été évaluée à 153 gCO₂e/€ en 2021. **Sfil a pour objectif de réduire cette intensité de 40% à 92 gCO₂e/€ d'ici 2030.**

Cet objectif est fondé sur la SNBC qui constitue le plan d'action de la France afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, en cohérence avec l'Accord de Paris. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent en tenir compte dans la définition de plans d'action supposant des efforts d'investissement dans les secteurs clés tels que gestion du bâti public, les transports, les déchets ou l'énergie....

La nouvelle version de la SNBC est attendue dans le courant de l'année 2024. Sfil tiendra compte des évolutions apportées dans la mise à jour de ses objectifs de réduction des émissions de GES de son portefeuille de prêts au secteur public local français.

Crédit-export

Charbon, pétrole et gaz

Les encours sur ce secteur s'élèvent à **EUR 0,28 milliard, soit 0,4% des expositions**. Ce portefeuille, avec **145 ktCO₂e d'émissions financées**, représente **2% des émissions de GES** mesurées sur les actifs financiers.

Sfil exclut tout financement de projet en lien avec le charbon (exploration, production, transport, stockage, raffinage ou distribution de charbon ou encore production d'énergie à partir de charbon).

En outre, conformément à la nouvelle politique de soutien à l'export de l'État entrée en vigueur en 2023, **Sfil exclut tout nouveau financement de projet sur les secteurs du pétrole et gaz** (exploration, production, transport, stockage, raffinage ou distribution). **Les expositions de Sfil sur ces secteurs s'éteindront d'ici 2034.**

Production d'électricité

Les encours sur ce secteur s'élèvent à **EUR 0,13 milliard, soit 0,2% des expositions**. Ce portefeuille représente **2,9% des émissions financées**. Les expositions de Sfil sur ce secteur portent exclusivement sur un projet d'énergie renouvelable et une centrale à gaz.

Selon les projections de l'Agence internationale de l'énergie⁷, les capacités de production d'électricité à partir de gaz dans le monde doivent augmenter de 1 829 GW en 2020 à 1 950 GW en 2030 pour permettre la transition énergétique, en particulier dans les économies en développement, dans lesquels Sfil est susceptible de refinancer des crédits à l'exportation.

Dans ces conditions, dans le secteur de la production d'électricité, Sfil s'engage à **refinancer uniquement des opérations qui portent sur des projets d'énergies bas carbone renouvelables ou nucléaire**, et de manière plus sélective **des centrales à gaz si elles contribuent à améliorer l'intensité carbone du mix énergétique** du pays de destination.

Transport maritime

Les encours sur ce secteur s'élèvent à **EUR 2,6 milliards, soit 4% des expositions**. Ce portefeuille représente **4,2% des émissions financées**.

⁷ Net Zero by 2050 – A Roadmap for the Global Energy Sector

Sfil a pour volonté d'accompagner les efforts de transition du secteur maritime et en particulier celui de la croisière, en finançant la construction de navires moins polluants et plus sobres en carbone.

Sfil entamera en 2024 les démarches d'adhésion à l'initiative dite des Principes de Poséidon. Cette initiative a pour objectif de constituer un cadre mondial de mesure et de communication sur l'alignement des portefeuilles de financement de navires avec l'objectif défini par l'OMI en 2018 de réduire les émissions totales de GES d'au moins 50% entre 2008 et 2050. Des évolutions ont été annoncées en vue d'un alignement avec la nouvelle trajectoire de l'OMI (juillet 2023) qui vise à atteindre un objectif de net zéro en 2050 avec des objectifs intermédiaires fixés à -20% d'émission absolue en 2030 et -70% en 2040.

Sfil se fixe pour objectif d'atteindre d'ici 2030 un écart nul ou négatif⁸ entre l'efficacité énergétique du portefeuille⁹ et celle définie selon la trajectoire actuelle des Principes de Poséidon (contre + 3% estimé en 2021), **et prévoit de réviser cet objectif une fois la nouvelle méthodologie publiée (attendue en mars 2024).**

Nos leviers pour accompagner la transition écologique et énergétique sur la période 2024-2030

Afin de soutenir ses clients, après avoir déjà engagé **EUR 2,6 milliards de prêts verts depuis leur lancement en juin 2019**, Sfil mobilisera sur la période 2024-2030 **EUR 17,5 milliards supplémentaires** en faveur sur la transition écologique. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la conduite des missions de politique publique, et notamment l'accompagnement de la transition écologique et énergétique des territoires français et le financement à l'export d'infrastructures durables et résilientes qui concourent à celle des pays destinataires.

Par ailleurs, Sfil mobilisera également sur la même période près de **EUR 12 milliards de prêts sociaux** pour accompagner les hôpitaux publics et le financement par les collectivités locales d'investissements pouvant avoir une dimension sociale (sécurité et salubrité publique, enseignement et formation, culture et sport, santé et action sociale...).

La croissance attendue des prêts verts et sociaux sera soutenue par l'émission d'obligations durables. A ce titre, **Sfil se fixe pour objectif sur la période d'accroître à 33% la part des obligations vertes, sociales et soutenables.**

Au-delà de ces engagements financiers, Sfil s'attachera à engager activement ses clients sur les enjeux de transition environnementale et sociale, et notamment à partager l'expertise développée en matière de mesure du risque climatique des collectivités locales françaises.

Contact presse : christine.lair-augustin@sfil.fr

Contact investisseurs : ralf.berninger@sfil.fr

Plus d'informations sur [sfil.fr](https://www.sfil.fr)

⁸ Un écart nul ou négatif signifie que le portefeuille est aligné (i.e. sur ou en-dessous de la trajectoire des Principes de Poséidon). A l'inverse, un écart positif signifie que le portefeuille n'est pas aligné (i.e. au-dessus de la trajectoire des Principes de Poséidon).

⁹ Appelée également « *Annual Efficiency Ratio* » (AER), exprimé en grammes de CO₂ par tonne de port en lourd et par mille nautique.

L'AER est calculé annuellement pour chaque navire du portefeuille. Puis, l'AER moyen total du portefeuille est déterminé en pondérant chaque score par le montant de financement affecté à chacun des navires.

Il existe des courbes d'AER définies par type et par taille de navires.

Annexe - Méthodologie

Les bases de référence, calculées en se fondant sur la méthodologie PCAF qui s'appuie sur le GHG Protocol, sont exprimées en émissions absolues ou en intensité. Elles ont été évaluées au 31 décembre 2021.

L'empreinte des expositions sur le secteur public local français a été déterminée en prenant en compte les scopes 1, 2 et 3 amont (construction) et aval (utilisation).

L'empreinte du portefeuille crédit-export a été évaluée en intégrant les émissions de CO₂ générées sur l'intégralité du cycle de vie du projet : le scope 3 amont correspond aux émissions générées par la construction du projet, les scopes 1 et 2 liés aux émissions générées directement en phase d'exploitation du projet, et enfin, quand elles sont significatives, les émissions du scope 3 aval (utilisation des produits vendus).

Les facteurs d'émission appliqués ont été choisis en fonction du projet financé par Sfil¹⁰.

L'empreinte liée aux financements octroyés à des contreparties du secteur de la défense ou à des collectivités locales hors de France en gestion extinctive n'a pas été évaluée, ni celle du portefeuille de placement de trésorerie.

Sfil poursuivra ses actions pour mesurer et suivre la décarbonation de ses portefeuilles par la mise à jour régulière de sa méthodologie et des indicateurs relatifs aux différents portefeuilles, dès lors que de nouvelles informations seront disponibles.

¹⁰ Pour plus d'informations sur les facteurs d'émission appliqués, se référer au Rapport de développement durable 2022 disponible sur [sfil.fr](https://www.sfil.fr)